



MOBILISONS-NOUS LE 3 JUIN AVEC L'ENSEMBLE DES RETRAITÉ-ES

Plus que jamais, soyons unitaires !

Le 3 juin prochain huit organisations de retraité-es (CGT, FO, FSU, Solidaires, CFTC, FGRFP, LSR et UNRPA) appellent à une grande manifestation à Paris pour la défense de nos retraites et de notre protection sociale fortement menacées par les dernières dispositions annoncées. Nous nous associons évidemment à leur appel car nous ne pouvons accepter les nouvelles mesures « d'économies » :

- 10 milliards pris sur l'assurance maladie, ce qui se traduira par une régression évidente dans notre accès aux soins
- 18 milliards sur le fonctionnement de l'État et 11 milliards sur les collectivités locales impactant l'ensemble de l'économie et dégradant nos services publics notamment de proximité
- un gel de nos pensions jusqu'en octobre 2015 alors que le pouvoir d'achat des retraité-es baisse depuis des années. Certes, les réactions fortement négatives ont permis d'obtenir un infléchissement pour les retraites inférieures à 1200 € mais cela se situe à un niveau dérisoire.

Contre la dégradation de notre pouvoir d'achat et pour la préservation de nos droits

Depuis 1986, les conditions d'obtention des retraites se sont progressivement durcies et leur montant n'a cessé de baisser. Quelques simples rappels pour ceux qui auraient la mémoire courte : passage de 10 à 25 ans pour le calcul des retraites pour les salarié-es du privé, indexation sur les prix et non sur les salaires, décote, allongement des durées de cotisation, suppression de la demi-part aux veufs et aux veuves, fiscalisation du supplément de 10% pour les retraité-es ayant eu 3 enfants et plus et, depuis le 1er avril 2013, création d'une taxe de 0,3% pour les retraité-es imposables (CASA).

Le résultat de tout ceci, c'est que de plus en plus de personnes sont laissées sur le bord de la route. Entre 2002 et 2010 le nombre de personnes sous le seuil de pauvreté a augmenté d'un million et l'écart s'est à nouveau creusé entre les plus riches et les plus pauvres y compris au niveau des retraité-es. La proportion de ces dernière-es en dessous du seuil de pauvreté s'accroît de nouveau fortement et plus particulièrement chez les femmes.

C'est l'accroissement du pouvoir d'achat permettant une augmentation de la consommation de tous (salarié-es, chômeurs-euses, retraité-es) qui permettra la création de nouveaux emplois et non la politique de l'offre basée sur la seule augmentation de la production et les cadeaux aux entreprises. Il est urgent de mettre en place d'autres orientations économiques et budgétaires et un autre partage des richesses.

On ne le répètera jamais assez : notre retraite n'est pas un privilège ou une prestation sociale mais un droit obtenu par le travail et son montant est directement lié aux rémunérations perçues durant la vie active.

Pour une société prenant en compte les difficultés du vieillissement

Dans un autre domaine touchant aussi directement les retraité-es, qu'en est-il de l'adaptation de la société au vieillissement qui devait faire l'objet d'un projet de loi avant le remaniement ministériel ?

Les pouvoirs publics sont devenus subitement très discrets sur ce thème, pour des raisons budgétaires il faut bien le craindre, ce qui ne peut qu'aviver nos appréhensions. Pourtant les questions des conditions de vie des retraité-es à domicile ou en maison de retraite, du financement de la dépendance et bien d'autres encore n'ont que trop tardé à recevoir une réponse satisfaisante.

**POUR TOUTES CES RAISONS, SOYONS NOMBREUSES ET NOMBREUX À PARIS LE 3 JUIN AVEC LA FSU
POUR DIRE NON À CE QUI EST INACCEPTABLE ET FAIRE ABOUTIR NOS JUSTES REVENDICATIONS.**

En résumé dans ce numéro : Hébergements en maison de retraite., des dérives relevées • Protection juridique des majeurs.... • Vieillir ensemble, une solidarité militante • Partir en vacances avec les CE

HÉBERGEMENT EN MAISON DE RETRAITE : DES DÉRIVES RELEVÉES

31 | Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées (EHPA) ne bénéficiant pas, ou seulement partiellement, de l'aide sociale ont fait l'objet d'une enquête* par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) en 2013. Un certain nombre d'anomalies ont été relevées dont voici les principales.

Publicité et information

La promotion des maisons de retraite par la publicité, peu importante sur le plan local, se retrouve assez souvent sur les sites internet des groupes nationaux. Sur internet, dans les dépliants d'information ou les livrets d'accueil, ont été relevées des mentions pouvant constituer des pratiques commerciales trompeuses :

- prix non mis à jour
- nombre de lits affichés supérieurs à ceux autorisés
- indication « habilité à l'aide sociale » erronée
- signalement de prestations inexistantes
- inexactitudes sur la prise en charge sanitaire (nombre de médecins attachés à la maison de retraite, accompagnement psychosocial et personnalisé, composition d'équipes de soins, présence médicale et para-médicale 24h/24)

Le livret d'accueil n'est pas toujours accompagné de la charte des droits et libertés de la personne hébergée ou du règlement de fonctionnement. Six structures n'ont pas remis un tel document.

Le Conseil de Vie Sociale, destiné à garantir les droits des usager-es et leur participation au fonctionnement de l'établissement, existe dans la plupart des établissements. Il a parfois du mal à se réunir trois fois par an comme le prévoit la réglementation.

Aspects financiers

La pratique de droits d'entrée, frais de dossiers ou arrhes est très hétérogène :

- cela va d'aucune contribution demandée à des droits s'échelonnant de 50 à 250 €
- des arrhes sont parfois demandées au moment de la réservation et déduites de la première facture
- un dépôt de garantie est exigé par toutes les structures correspondant à un mois d'hébergement pour des séjours supérieurs à 30 jours

L'affichage des prix est en général correct sauf pour les prestations réalisées par des partenaires extérieurs (prix souvent incomplets, non actualisés ou absents).

Les notes de frais sont bien délivrées à chaque résident-e mais elles sont parfois insuffisamment détaillées pour les prestations délivrées à l'extérieur.

Les contrats

Pratiquement tous les établissements proposent un contrat, celui-ci comportant parfois des imprécisions aussi bien sur sa durée que sur les modalités de sa résiliation. Certains établissements n'y joignent pas l'annexe présentant l'ensemble des prestations offertes et leur prix.

Des clauses abusives ont été relevées :

- maintien de la facturation de la prestation dépendance à la charge de la personne âgée pendant son hospitalisation
- autorisation accordée à l'établissement de percevoir une somme forfaitaire destinée à la remise en état des lieux après la libération de la chambre. Cela représente souvent de 2 à 10 jours de frais d'hébergement, ou bien est fixé à un pourcentage par année de présence (10% par exemple)
- facturation de la totalité du prix d'hébergement d'un mois en cas de décès ou de libération de la chambre en cours de mois.

Bilan global de l'enquête

Cette enquête s'est déroulée sur 25 régions et 74 départements. Elle a constaté un taux d'infractions élevé. 57,2% des établissements enquêtés ont fait l'objet d'avertissements, 7 PV ont été dressés, 12 injonctions ont été faites et 1 mesure de police administrative a été prise.

Les enquêteurs demandent de veiller notamment aux deux points suivants :

- un meilleur affichage des prix des prestataires extérieurs
- une plus grande vigilance au niveau des contrats proposés aux résident-es

Ils soulignent la nécessité de contrôles réguliers et la grande utilité de ceux-ci, la plupart des observations effectuées les années précédentes ayant été suivies d'effet.

Le libéralisme à tout crin est totalement incompatible avec une véritable politique de santé.

* Résultats disponibles sur :

www.economie.gouv.fr/maisons-retraite-enquete-dgccrf



Nous contacter :

Tel : 06.52.08.29.57

Email : amae.mutuelle@gmail.com

<http://amaemut2m.free.fr>

AMAE 43/45 rue de Javel 75015 PARIS

**UNE VRAIE BONNE MUTUELLE
AVEC UNE BONNE COUVERTURE MUTUALISTE**
Pour les ex-salarié-es de Pôle Emploi . ASSEDIC . ANPE . AFPA
Pour les salarié-es et ex-salarié-es des Missions locales / PAIO

SOLIDARITE :

Intergénérationnelle : pas d'évolution des cotisations avec l'âge
Avec les précaires des services de l'emploi
9 tranches de cotisations suivant les revenus

PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS : DES RETRAITÉ-ES DU NORD EN LIÈRE LIGNE

L'Association des curateurs de Lille a fêté ses trente ans. Elle est composée de 70 bénévoles retraité-es et de trois salarié-es.

Ses origines et sa mission

Elle est née de la volonté d'un-e juge des tutelles de traiter « autrement » les personnes protégées en mettant l'accent sur la qualité de la relation humaine et le respect de la personne.

Sous son autorité, elle assure la représentation, la défense, la gestion des biens, l'accompagnement des personnes sous protection de justice (tutelle, curatelle...)

Ses moyens

- 6 délégué-es tutelaires dont 4 bénévoles retraité-es
- 70 retraité-es «accompagnateurs-trices» chargé-es, sous le contrôle des délégué-es, de visiter, d'accompagner, de les seconder
- des locaux en centre ville mis à disposition par la mairie,
- des outils informatiques de gestion et de communication,
- un site internet

Son organisation

Le-la juge désigne l'Association qui prend en charge le-la « protégé-e ». La structure retenue réalise avec chaque intéressé-e un inventaire de son patrimoine, identifie ses difficultés, définit un ou plusieurs objectifs.

La démarche repose sur le respect de la personne et de ses souhaits, la défense de ses intérêts, son confort psychologique et physique.

Actuellement 160 personnes sont prises en charge par l'Association : beaucoup sont retraitées, à domicile ou en maison de retraite. Certaines travaillent, d'autres sont en invalidité.

Chacune présente une difficulté spécifique qu'il faut prendre en compte.

Tous les ans l'Association rend compte de sa gestion au-la juge pour chaque « protégé-e ».

Périodiquement un point est fait avec le-la juge sur l'opportunité de modifier le type de protection souhaitable.

Les démarches

Chaque citoyen-ne peut demander à un-e juge de bénéficier d'une protection juridique. Des proches, des membres du corps médical ou social peuvent aussi effectuer cette démarche.

Les bénévoles

Les bénévoles sont issu-es de tous les milieux sociaux. Ils-elles consacrent une partie de leurs loisirs à la défense des plus faibles, à les visiter, à mettre en place les aides nécessaires..

Des qualités relationnelles et d'organisation et un casier judiciaire vierge sont nécessaires. L'usage d'internet doit être familier.

Cette mission et les capacités requises, acquises ou à acquérir font de ces bénévoles retraité-es des personnes actives intellectuellement et physiquement, ouvertes aux autres, capables d'apprendre, directement impliqué-es dans la vie sociale et juridique, solidaires des plus faibles.

Des réunions mensuelles permettent de maintenir une information sans cesse actualisée. Des rencontres avec les partenaires médicaux, sociaux, juridiques ainsi que des réunions d'échanges de pratiques sont régulières.

Dans un monde replié sur le « chacun pour soi », il est réconfortant de témoigner de l'implication de certain-es vers les plus faibles.

Si vous désirez en savoir plus vous pouvez contacter :

- masquelieryguy@aol.com
- association@acl-lille.fr
- <http://www.acl-lille.fr>

VIEILLIR ENSEMBLE : UNE SOLIDARITÉ MILITANTE

C'est ce que tentent de vivre 21 dames âgées de 58 à 88 ans dans la « Maison des Babayagas » de Montreuil située dans un immeuble HLM. Elles sont là par adhésion au projet de l'association qui est de vieillir ensemble dans la solidarité. L'objectif est de permettre la prise en charge de leur propre vieillissement à des femmes âgées regroupées autour de valeurs communes.

La mise en œuvre du projet s'est parfois faite dans la douleur aussi bien en interne (désaccords suivis de démissions, conflits de caractère, manque parfois de sérénité) qu'en externe (longues tractations avec les autorités pour les locaux).

Le logement social est utilisé parce que accessible aux personnes en difficulté, chaque adhérente étant locataire de façon autonome auprès de l'OPHLM d'un studio avec cuisine et salle de bain. Pour favoriser l'échange et le partage au cours de repas communs ou de rencontres, deux grandes pièces (50 m2 chacune) ne relevant pas du

logement social sont à la disposition du groupe et à la charge financière de l'association. Elles permettent aussi de s'ouvrir sur l'extérieur : projection de films engagés le mercredi soir, débats certains vendredi autour de thèmes contemporains, repas mensuel du vendredi permettant l'accueil de personnes intéressées par cette nouvelle formule, location à d'autres activités.

Une charte a été élaborée mettant en avant six valeurs : la solidarité, la citoyenneté, l'autogestion, l'écologie, le féminisme et la laïcité. En cas de démission, l'association est habilitée à proposer une remplaçante au bailleur sur la base de l'acceptation de ces valeurs. Pour éviter tout risque discriminatoire, 4 des 21 studios sont réservés à des jeunes de moins de 30 ans, hommes ou femmes.

Selon une adhérente, « être Babayaga c'est être une femme qui ne veut pas devenir une femme passive, c'est de pouvoir toujours agir et décider de la manière dont j'agirai, c'est d'être solidaires les unes envers les autres ».

PARTIR EN VACANCES AVEC LE CE ? DES PRÉCISIONS CONCERNANT LES RETRAITÉ-ES DE PÔLE EMPLOI, ASSEDIC, ANPE

Depuis la création de Pôle Emploi, ce sont les Comités d'Établissement, dans chaque région, qui gèrent les Activités Sociales et Culturelles (ASC). C'est eux qui décident si les retraité-es peuvent en bénéficier ou non.

Pour savoir si vous pouvez accéder à ces activités (notamment à la location de chalets), vous devez joindre le Comité d'Établissement de votre région (celui de votre lieu de résidence).

Si vous n'avez pas ses coordonnées, allez sur le site du SNU

- <http://www.snutefifsu.org>
- écran suivant : cliquer sur le carré « Prendre Son Temps » (bas de la colonne à droite)
- écran suivant : cliquer sur le fichier « adresses des CE » (au-dessous « Flash spécial été »)

Les chalets d'Annecy (RHONE-ALPES), de Seignosse dans les Landes (AQUITAINE) et de Belle-Île (BRETAGNE) sont accessibles à tous les retraité-es.

POUR RETRAITÉS

3 juin 2014

Manifestation nationale unitaire des retraités

TOUS À PARIS

POUR RETRAITÉS Supplément à RSR n° 06 d'avril 2014, revue de la Fédération syndicale unitaire (FSU), rue Romain Rolland 92260 Les Lilas, Tél : 01 46 327 30 - Fax : 01 46 315 48, Internet : www.fsu.fr - Mail : fsu.nationale@fsu.fr - pour@retsu.fr, N° CP : 0710-307-429 / N° ISSN : 2166-977 X, Directrice de la publication : Bernadette Grosjean, Coquetre pages a été confectionné par Jean-Pierre Bilot, Joël Chenet, Bernard Louret et Jean-Louis Piquier. Création et réalisation : C.A. Paris Impression : Ravaton, 93000 Bobigny

Pour vous abonner et recevoir PST par mail, une seule adresse snu.pst@gmail.com

Ont participé à ce numéro le collectif de la rédaction : Daniel Bossard, Joseph Gabriac, Anne Marie Gourdain, Monique Huguet, Claude Kowal, Guy Masquelier, André Momein, Joseph Romand / mise en page Elisa Szyliet